

Certificat de développement de la pratique enseignante en milieu nordique - 4840

RESPONSABLE :

Bernard Harvey
819 762-0971 poste 2234

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Ce programme vise l'amélioration de la pratique professionnelle des enseignants et des autres ressources en éducation en tant qu'acteurs du projet d'école de la communauté. Les compétences professionnelles à développer dans le cadre de ce programme sont de deux ordres : des compétences reliées à l'acquisition de savoirs propres aux différentes disciplines scolaires enseignées en inuit en vue de l'amélioration de leur enseignement, et des compétences résultant de savoirs liés à la création ou l'adaptation de méthodes et de moyens pour faciliter l'enseignement des diverses disciplines scolaires en inuit. Dans ce contexte, la progression des apprentissages chez l'élève constitue la perspective de l'enseignement dispensé. L'acquisition des deux types de compétences mentionnées devrait permettre une amélioration significative de la pratique enseignante en milieu inuit.

Pour les fins d'émission d'un grade de bachelier par cumul de certificats, le secteur de rattachement de ce programme est « ÉDUCATION ».

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir complété le programme de certificat en enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique II (4740).

Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans et posséder des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente.

Le candidat doit avoir complété le programme de certificat en enseignement au préscolaire et au primaire en milieu nordique II (4740).

PLAN DE FORMATION :

DID1025	Inuit II (3 cr.) (DID1024)
DID1034	Didactique de l'inuit I (3 cr.) (DID1024 et DID1424)
DID1425	Univers social des inuits comme objet d'apprentissage (3 cr.)
DID1513	Environnement nordique (3 cr.)
DID1515	Apprentissage et enseignement des sciences et technologie à l'école primaire (3 cr.)
DID1516	Arts en milieu inuit (3 cr.)
DID1521	Atelier de définition des contenus d'apprentissage et élaboration de matériel didactique en inuit II (3 cr.)
DID1522	Atelier de définition des contenus d'apprentissage et élaboration de matériel didactique en inuit III (3 cr.)
DID1531	Stage : perfectionnement de l'action didactique (3 cr.)
HIS1012	Histoire du peuple inuit et relations avec le monde contemporain (3 cr.)

* : Disponible à distance

NOTES :

DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Le Département des sciences de l'éducation informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.